

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 105 (1969)

Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

34

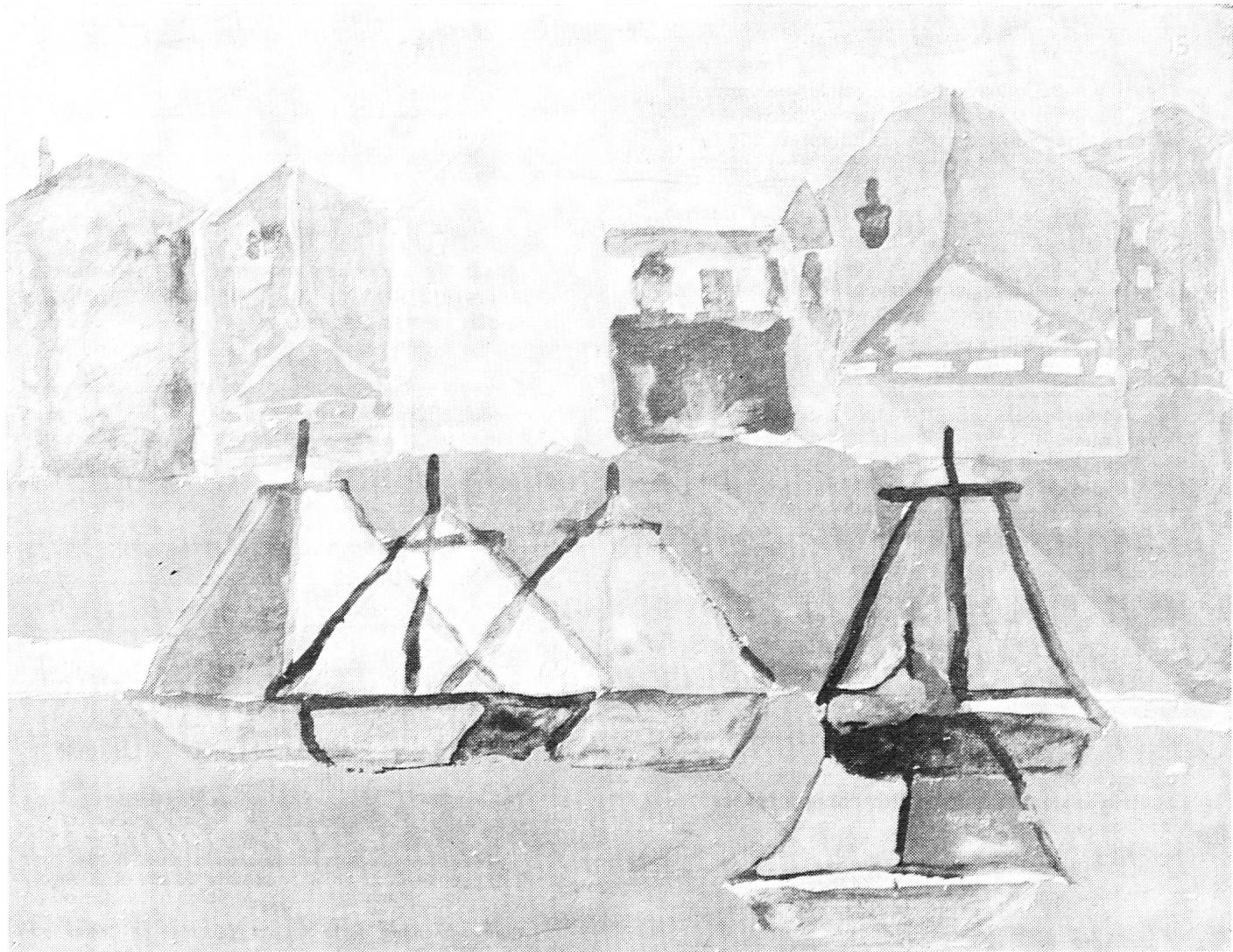
Montreux, le 31 octobre 1969

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Ils s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles.

Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettrons volontiers le prospectus.



**Kern & Cie S.A.
5001 Aarau**

Veuillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

4



A louer pour camps de ski

Home de vacances moderne (60 personnes) à Travers (NE) du 7 au 16 janvier et du 15 février jusqu'à Pâques.

Enneigement assuré par le nouveau télésiège Buttes - Chasseron.

Offres à : Robert Schegel, 3007 Berne, case postale 159, téléphone (031) 58 22 36.

Magasin et bureau Beau-Séjour

**POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE**
8. Beau-Séjour
Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. Ø (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

A propos de nos traitements

A l'occasion de la polémique engagée au sujet de la grève de nos collègues lausannois, les journaux ont fait paraître en bonne place un tableau des traitements de l'instituteur vaudois de 1960 à 1970, tableau établi par le Département des finances.

Ce tableau appelle quelques commentaires.

1. En 1967, le montant maximum était de Fr. 22 938.— et non de Fr. 21 237.—, la demi-reclassification ayant été accordée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.
2. — Pour 1969, on a ajouté 1,11% que nous n'avons pas encore touché et qui ne nous a pas été annoncé officiellement ; — une allocation complémentaire de 2,75% a également été comptée pour 1970, sans que nous en ayons été avisés.
3. — Une allocation unique de 2,5% a été également prise en considération pour 1970 alors qu'elle n'est que budgetée et dépendra uniquement de l'indice du coût de la vie à fin juin 1970 ; — enfin pour quelle raison ajouter une allocation de ménage de Fr. 1200.— à nos traitements alors qu'il s'agit d'une prestation sociale .

Collègues vaudois, reportez-vous donc au tableau paru dans l'*« Educateur »* Nº 26, c'est pour l'instant le seul valable.

Le CC.

Association vaudoise des maîtres de classes supérieures.

Assemblée d'automne

Samedi 29 novembre, à 14 h. 15, au Café de l'Union, les Croisettes, Epalinges.

Conférence de M. Georges Panchaud, professeur de pédagogie à l'université : « Le canton de Vaud face aux réformes scolaires ».

Les membres sont priés d'apporter à cette séance les *« Educateurs »* Nºs 28 et 30 des 19 septembre et 3 octobre, contenant le rapport de la commission mixte SVMS-SPV sur l'enseignement secondaire moyen. Ce rapport sera le principal objet mis en discussion.

Le comité.

Morges et environs

Gymnastique du corps enseignant. Chaque vendredi, 17 h., collège de Chanel.

Reprise des leçons : 31 octobre 1969.

Communication AVMG

En raison de difficultés de dernière heure, le cours d'arbitrage sur le handball est supprimé. Il était prévu pour le 5 novembre. Veuillez nous en excuser, nous espérons pouvoir le placer en 1970.

Le chef technique d'été AVMG :
P.-A. Bichsel.

Croix-Rouge Suisse de la Jeunesse

Section vaudoise

Ecole à la montagne

Des collègues hésitent à organiser une semaine de ski avec leurs élèves, soit qu'ils ne trouvent pas de chalet, soit qu'ils soient démunis d'instructeur qualifié. Cela concerne en particulier les maîtres de la campagne, qui ne disposent pas de maître de sport. Nous sommes à même de vous offrir, à titre bénévole, un instructeur de ski diplômé, affilié à la Croix-Rouge Suisse. Par conséquent, si vous organisez un camp de ski durant les mois de janvier ou de février 1970, que vous manquez d'un chalet ou d'un instructeur, ou s'il vous faut seulement un instructeur, adressez-vous tout de suite, en indiquant dates et effectif, à l'adresse ci-dessous. La préférence sera donnée aux écoles vaudoises de la campagne.

*Croix-Rouge Suisse de la Jeunesse,
secrétariat vaudois, tél. 24 60 00,
1, chemin du Platane, 1008 Prilly.*

Tribune libre

L'article ci-dessous est parvenu au bulletinier le 20 septembre. Le CC a prié notre collègue Reichenbach d'attendre que l'assemblée des délégués se soit réunie pour le publier.

Cette assemblée, qui a permis de faire le point, ayant eu lieu (une information paraîtra sous peu dans l'« Educateur »*), elle clot le débat sur l'*« affaire »*. Nous n'y reviendrons donc pas mais nous publions ce texte à retardement pour accéder à la requête bien légitime de notre collègue qui garde bien entendu la responsabilité de ses propos.*

P. G.

Enseignement à tirer d'une action inopportune

Les réactions très généralement défavorables suscitées par la grève des instituteurs lausannois ont montré qu'il est vain de compter sur un appui de l'ensemble de la population. Quelle que soit la qualité des rapports que chacun de nous peut entretenir avec les parents de ses élèves, quels que soient les sentiments de sympathie ou de considération qui nous sont témoignés occasionnellement, nous devons nous garder d'oublier que l'on nous envie nos vacances et les avantages de notre pension de retraite, que nous sommes toujours plus ou moins rendus responsables par les parents des échecs de leurs enfants, et que tous ceux qui conservent de leurs années d'école primaire un souvenir mitigé identifient les enseignants dans leur totalité à l'institution scolaire dont ils ont subi les contraintes.

Le silence de certains partis politiques, la désapprobation des autres sont par ailleurs significatifs de l'importance dérisoire que l'on nous accorde sur le plan électoral.

Le coup d'éclat de nos collègues lausannois démontre notre isolement, rend plus difficile la tâche de nos mandants et porte préjudice en définitive à tout le corps enseignant vaudois. Il nous reste à espérer, cependant, que la leçon de l'événement incitera désormais notre Comité central à consacrer ses efforts à la défense d'intérêts touchant l'ensemble de tous les cotisants de la SPV.

*R. Reichenbach,
Corcelles-le-Jorat,*

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidallet, 1202 Genève

Bienvenue à la Société pédagogique fribourgeoise

Samedi 25 octobre restera l'une des grandes dates de l'histoire de notre association romande : dans le vénérable Hôtel de Ville de Fribourg, en la salle du Grand Conseil, les délégués des quatre sections ont accueilli dans l'enthousiasme la Société pédagogique fribourgeoise au sein de la SPR.

Ainsi se trouve effacé près d'un siècle de schisme : nos collègues fribourgeois, qui avaient été en 1864 les plus actifs pionniers d'une fédération des enseignants romands, qui avaient donné à la SPR son premier président, sont de nouveau des nôtres.

On ne saurait trop se réjouir de cette collaboration renouée, au moment où la coordination scolaire intercantonale pose au corps enseignant romand des problèmes fondamentaux pour ses conditions de travail à venir. Remercions chaleureusement les artisans de l'union retrouvée, très particulièrement l'actif et souriant Alexandre Overney, président de la SPF, sans oublier ceux qui en aplanirent les sentiers : Louis Barbey, Paul Morel, anciens présidents, Paul Genoud, jeune instituteur à l'époque et maintenant président du Conseil d'Etat et porte-parole du Gouvernement fribourgeois à l'assemblée historique de ce jour.

Nous nous réjouissons de collaborer avec nos amis fribourgeois, et souhaitons vivement qu'ils trouvent eux-mêmes dans la Société pédagogique romande la collégialité et le soutien qu'ils en attendent.

Assemblée annuelle administrative

Voici, pour ceux qui avaient des raisons valables de ne pas être présents à nos délibérations et pour ceux qui s'intéressent à notre association, un compte rendu de cette assemblée qui s'est déroulée dans le cadre sympathique de l'aula de l'Ecole supérieure de commerce, le 16 octobre dernier.

Tout d'abord, quelques chiffres significatifs : 500 membres convoqués, 204 membres présents, 95 membres excusés, donc, 201 collègues qui pensent sans doute que tout va très bien sans eux.

Rapport sur l'activité du comité

Du rapport très complet lu par M. Schenkel, président sortant, nous retenons ceci :

- la refonte des statuts a été menée à bien ;
- les relations avec le Département ont été nombreuses, franches et souvent fructueuses ;
- pour l'avenir, les problèmes suivants devront être étudiés par la SPG :
 - a) intensification du recrutement ;
 - b) organisation de nos propres cours de perfectionnement ;
 - c) étude approfondie du problème de l'école face à la société nouvelle ;
 - d) création éventuelle d'un secrétariat permanent, ce d'autant plus vite que dès 1970, le siège du Comité central de la SPR sera à Genève ;
 - e) formation du futur Comité central de la SPR, qui, dès 1970, doit être d'ossature genevoise.

Distinctions

L'assemblée a nommé par acclamation M. Maurice Béguin, inspecteur retraité, membre d'honneur de la SPG pour les précieux services rendus à l'école genevoise et surtout pour l'esprit dans lequel il a toujours assumé ses fonctions.

Les membres suivant qui nous quittent après plus de 10 ans d'activité ont été nommés membres honoraires :

M. Rodolphe Ehrat, M. Edouard Excoffier, M. Etienne Fiorina, M. Bernard Girod, Mme Goldfarb, M. Georges Kunz, Mme Charlotte Nierlé, M. J.-P. Sauthier, Mme Hélène Troesch et M. Gérard Vecchio.

Rapport financier

Vous trouverez ci-dessous les comptes détaillés pour cette année. Le comité a entrepris les démarches pour que soit rendue possible la fusion des caisses de sections. La ratification de cette fusion sera proposée lors de la prochaine assemblée générale.

Admission de nouveaux membres

Nous avons eu le plaisir d'admettre dans notre société les jeunes collègues suivants :

Mme Marianne Baehler, Mlle Anne-Marie Borgel, Mme Claire-Lise Capt, Mlle Martine Delieutraz, M. Rolf Dubrova, Mlle Eliane Humbert, M. Jean-Joseph Mauron, Mme Raymonde Ozainne, Mlle Marlyse Reinhard, M. Michael Renard, Mme Michèle Renevey, Mlle Monique Reust, M. Marc Rufener, Mlle Yvette Scherzer, M. Christian Varone.

A tous nous souhaitons une excellente carrière.

Nous nous permettons d'insister auprès de nos membres convaincus pour qu'ils parlent de notre association à leurs jeunes collègues de bâtiment afin que tous deviennent membres de la SPG.

Election du comité

Au moment d'ouvrir cette élection, le comité signale qu'il manque deux candidats puisque treize se sont annoncés. Finalement quatre personnes acceptent de se porter sur la liste ce qui donnera lieu à une lutte plus ouverte. Sont finalement élus membres du comité :

Mme Janine Ducimetière, M. Paul Dunner, M. Rodolphe Grob ; M. José Jaecklé, M. Marc Marelli (nouveau), M. Gilbert Meuwly, Mlle Christine Momo (nouvelle), Mme Paulette Muller, Mlle Yolande Rial, Mme Janine Roy, Mme Aimée Stitelmann, Mme Josiane Stranieri, Mme Monique Wenger, Mlle Arlette Boget (nouvelle), M. Jean-Pierre Laraderaz (nouveau).

L'assemblée ratifie ensuite à l'unanimité moins une voix le choix du nouveau comité concernant le président. C'est donc M. Rodolphe Grob, 33, route de Mategnin, 1217 Meyrin qui est notre nouveau président. Il sera secondé par deux vice-présidentes : Mme Janine Ducimetière et Mme Josiane Stranieri.

Mme Bain, M. Deschenaux et M. Michela acceptent, avec remerciements, la charge de vérificateurs des comptes.

Cotisation

Elle reste fixée à 60 francs par année.

Enfin, remercions M. Zweicker, président de la Société pédagogique neuchâteloise, M. Gilliard, représentant de la Société pédagogique vaudoise et M. Dailly, président de l'AMCO, (maîtres du CO), de nous avoir fait l'honneur d'assister à nos délibérations.

Profitant d'un « temps mort » nécessité par le dépouillement des bulletins de vote, M. Dailly évoque certains problèmes, certaines difficultés même, entre le CO et l'enseignement primaire, spécialement en ce qui concerne le passage des élèves de 6^e au CO. Il souhaite nouer des contacts plus réguliers entre notre association et l'AMCO.

Soulignons encore l'excellent climat qui a régné tout au long de cette assemblée et qui a permis de mener les débats avec célérité.

G. Meuwly.

Le GGEM (Techniques Freinet)

Le GGEM communique à ses membres la liste des prochaines séances d'information pour la fin de l'année 1969 :

Le 7.11.69 :

LA PART DU MAÎTRE DANS LE DESSIN LIBRE, à l'école de Collex-Bossy, par un professeur de dessin du cycle.

Le 21.11.69 :

L'EXPRESSION ARTISTIQUE, à Bernex, chez un artiste du village.

Le 5.12.69 :

L'INTERPRÉTATION DES DESSINS ET DES TEXTES LIBRES, à l'école de Pregny, par une psychologue.

Les séances commencent à 20 heures.

H. Miserez.

Société pédagogique genevoise — Exercice 1968-1969

Rapport financier

La soussignée a accepté sa tâche à la demande du comité de la Société pédagogique genevoise.

Elle s'est efforcée de suivre le plan financier établi par la commission financière et de ne pas dépasser les dépenses engagées à chacun des postes de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un excédent des recettes substantiel.

Remarques

- a) Le dépassement de 2200 francs, par rapport au budget, du poste « indemnités » s'explique, d'une part, par une nouvelle répartition des indemnités décidée par le comité (le président reçoit 1200 francs et chaque membre du comité 200 francs) et, d'autre part, parce que plusieurs indemnités de l'exercice précédent (1600 francs) ont été payées au cours de l'exercice 1968-1969.
- b) La participation aux bénéfices de l'assurance « complément de traitement » est sans doute exceptionnelle et devrait être considérée comme « hors exercice », ce qui ramènerait l'excédent des recettes à 6437.15 francs.
- c) Le nombre élevé de cotisations encaissées s'explique par une récupération, exceptionnelle aussi d'arriérés, mais également par une discipline des membres que nous avons plaisir à relever, puisque seuls une vingtaine de membres doivent encore les cotisations 1968-1969. Par contre 4 membres devront être signalés à l'assemblée en vue de leur exclusion par radiation du fait qu'ils n'ont pas payé leur cotisation durant deux exercices.

d) La forte dépense enregistrée au poste « secrétariat » doit être attribuée à l'achat de machines (machines à écrire, à polycopier, à adresser), achat qui se monte à 4000 francs environ.

Il faut encore relever que la situation semble nette, aucune dépense d'importance n'étant engagée pour l'exercice à venir.

La trésorière : J. Tanner.

Recettes	COMPTES
a) Cotisations	
1967 - 1968	3 522.—
1968 - 1969	28 519.—
1969 - 1970	60.— 32 101.—
b) Amendes et	
finance d'entrée	1 470.—
c) Recettes diverses	37.20
d) Assurances	5 062.20
Dépenses	
a) Frais d'impression	1 235.60
b) Secrétariat	
— Dactylographie	1 200.—
— Fournitures	4 576.05
— Divers	301.75
— Frais de poste	516.70 6 594.50
c) Réceptions - délégations	817.70
d) Abonnements, subventions	620.—
e) Indemnités	5 600.—
f) Assurances	125.70
g) Cotisations SPR - Educateur	11 664.—
h) Dépenses non budgétées	514.15
Excédent des recettes	11 499.35
	<hr/> 38 670.40
	<hr/> 38 670.40

Rapport d'activité de la délégation SPG au Cartel intersyndical

Une feuille malencontreusement égarée puis retrouvée a privé nos lecteurs de la fin du rapport. Nous nous en excusons auprès de son auteur et nous empressons de la publier en reprenant tout ce qui concerne la CIA. G. Meuwly.

III CIA

Les divers problèmes relatifs à la CIA ont également occupé le Cartel. Sans entrer dans les détails, signalons les différentes demandes présentées par le Cartel au comité de la CIA.

1. Rente attribuée jusqu'à l'âge de 25 ans, aux orphelins, descendants de sociétaires, qui font des études.
2. Introduction du principe d'une rente de veuf.
3. Possibilité pour un(e) sociétaire célibataire de disposer par testament, d'une partie de ses propres versements à la CIA, en cas de décès avant 65 ans.
4. Mémoire du corps enseignant secondaire introduisant une demande en vue de ramener l'âge de la retraite à 60 ans. Deux autres problèmes sont à l'étude au Cartel mais n'ont pas encore fait l'objet d'une demande :
 1. Adhésion à la CIA simultanée avec l'engagement par l'Etat.
 2. Rénovation du système actuel de capitalisation : choix ardu entre un système mixte et un système de répartition.

Conclusions

Comme ce rapport le fait peut-être apparaître, le chemin est long entre l'énoncé de propositions visant à améliorer notre situation et leur application... partielle. Par ailleurs, la

complication des rouages de la machine administrative est rebutante ; pensons à la notion de réserve mathématique chère à la CIA ou aux nouvelles méthodes d'évaluations des postes ! Pourtant, il ne faut à aucun prix abandonner à des technocrates la défense de nos intérêts. Il importe que chaque collègue prenne ses responsabilités en ce domaine, s'informe et garde le contrôle de l'évolution de la situation. Que ceux qui ont eu le courage de lire ce rapport veuillent bien en excuser l'aridité et la longueur.

J.-J. Maspéro.

Association genevoise des maîtres d'éducation physique

Cours de gymnastique « Dames »

Lundi, de 17 h. à 18 h., à la salle de gymnastique de l'Ecole supérieure de commerce, 62, rue de Saint-Jean.

Monitrice : Mme Marthe-Groeflin.

Mercredi, de 17 h. 15 à 18 h., à la salle de gymnastique de l'Ecole supérieure de commerce, 62, rue de Saint-Jean.

Monitrice : Mme Vuilleumier.

Cours de gymnastique et basketball « Messieurs »

Mardi, de 17 h. à 18 h., salle de gymnastique de l'école du Mail.

Moniteur : M. Comte.

Les membres de l'AGMEP participent gratuitement à ces cours. Les non-membres paient une finance de Fr. 10.— (valable jusqu'à Pâques 1970).

Cours de patinage

Mercredi, de 12 à 13 h., 10 séances, 1^{re} séance : 5 novembre.

Mercredi, de 17 à 18 h., 10 séances, 1^{re} séance : 5 novembre.

Cours de natation

Vendredi, de 17 à 18 h., 10 séances, 1^{re} séance : 7 novembre.

Ces cours auront lieu au Centre sportif des Vernets. Les membres de l'AGMEP paieront Fr. 15.— pour les 10 séances. Les non-membres paieront Fr. 25.— Ces prix comprennent la rémunération des moniteurs et l'entrée gratuite pour le cours exclusivement.

Inscriptions

Les personnes qui désirent suivre l'un ou l'autre de ces cours peuvent s'inscrire en versant la finance prévue au CCP AGMEP 12 - 10536 à Genève en indiquant au verso le (ou les) cours qu'elles ont l'intention de fréquenter. Dès réception des versements, la trésorière enverra par la poste la carte (donnant droit à l'entrée gratuite) et les dernières instructions.

Les inscriptions ne seront acceptées que **jusqu'au 31 octobre 1969**.

Aucune inscription ne sera prise en considération après cette date.

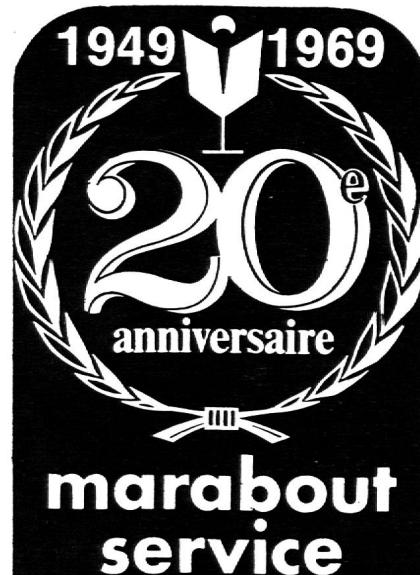
Des cours de ski seront organisés en décembre et feront l'objet d'un communiqué ultérieur.

Les personnes qui désireraient des renseignements complémentaires peuvent les obtenir en téléphonant au président de l'AGMEP : Paul Gilliéron, 38, rue des Charmilles, 1203 Genève, tél. 45 46 85.

Pour l'AGMEP,
le président
Paul Gilliéron

**Maison destinée aux vacances de jeunes.
Libre à partir du 10 janvier.** A 300 m. du télécabine.

Tél. (029) 7 14 61



Parmi 120 titres parus, des best-sellers :

Les prodigieuses victoires de la psychologie moderne, par P. Daco.

Comment soigner et éduquer son enfant, par le docteur B. Spock.

Le dictionnaire des citations, par K. Petit.

Le Judo, par L. Robert.

Le guide pratique de la décoration, par B. Pepis.

La vraie cuisine française, par R. J. Courtine.

Le guide Marabout des chiens, par J. Freydiger.

Dictionnaire de l'économie contemporaine, par F. Baudhuin.

Gratuitement

Si vous voulez être régulièrement informé des nouveautés Marabout demandez à recevoir, gratuitement et sans engagement, le Magazine Marabout bimestriel, en renvoyant ce bon aux : Editions Spes, 1, rue de la Paix, Lausanne.

Nom

Adresse

..... n°

Ville

.....

Canton

3

marabout

**Diffuseur exclusif en Suisse, SPES,
rue de la Paix 1-St-Pierre 2, Lau-
sanne, téléphone 021 22'83'93'.**

**En vente en librairie, dans les
grands magasins et dépôts Naville**

neuchâtel

Une bonne nouvelle pour les collègues retraités

Parallèlement à l'octroi d'allocations de renchérissement servis aux titulaires de fonctions publiques de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de compenser la hausse de l'indice des prix à la consommation par le versement d'une allocation de renchérissement aux bénéficiaires de la caisse de pensions de l'Etat. L'arrêté que nous publions ci-dessous a déjà paru dans la « Feuille officielle ». Le CC pense toute fois utile de porter à la connaissance de tous les membres SPN les modifications intervenues au service des pensions.

G. B.

Arrêté concernant le versement d'une allocation de renchérissement aux anciens titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat et à leurs survivants bénéficiaires de pensions.

(du 27 août 1969)

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel,

Considérant qu'aux termes de l'arrêté du 24 novembre 1967, le taux de l'allocation supplémentaire de renchérissement versée aux anciens titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat et à leurs survivants bénéficiaires de pensions correspond à un indice suisse des prix à la consommation de 234,6 points, respectivement 234,2, 234, 234,3, 234,1, 234,9, 234,6 et 234,7 points ;

que, calculé selon les nouvelles bases arrêtées par la commission fédérale de statistique sociale en 1966, l'indice des prix en question est de 103,8 points, respectivement 103,6, 103,5, 103,7, 103,6, 103,9, 103,8 et 103,8 points ;

que l'indice des prix à la consommation s'élevait à 108,9 points à fin juillet 1969 ;

que les conditions d'application de l'article 128 de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat, du 9 décembre 1968, sont ainsi remplies ;

qu'il y a lieu plus précisément de verser aux anciens titulaires de fonctions publiques et à leurs survivants, avec effet au 1^{er} juillet 1969 et selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, une allocation égale au 46,5 %, au 43 %, au 39 %, au 31 %, au 25 %, au 19 %, au 14 %, au 10 %, ou 5 % de la pension, le cas échéant du total représenté par la pension et l'allocation de renchérissement versée en vertu des articles 123 à 127 de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat, du 9 décembre 1968, de manière à compenser la hausse des prix de détail jusqu'à concurrence d'un indice de :

- a) 109,7 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur à une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;
- b) 109,8 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1955, mais antérieure au 1^{er} janvier 1961 ;
- c) 109,9 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1960, mais antérieure au 1^{er} janvier 1962 ;
- d) 109,5 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1961, mais antérieure au 1^{er} janvier 1964 ;
- e) 109,7 points, pour les pensionnés dont les droits sont

fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1963, mais antérieure au 1^{er} janvier 1965 ;

- f) 109,4 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 30 juin 1965, mais antérieure au 1^{er} mars 1966 ;
- g) 109,5 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 28 février 1966, mais antérieure au 1^{er} janvier 1967 ;
- h) 109,8 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1966, mais antérieure au 1^{er} janvier 1968 ;
- i) 110 points, pour les pensionnés dont les droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1967, mais antérieure au 1^{er} juillet 1969 ;

Sur la proposition des conseillers d'Etat, chefs des Départements des finances et de l'instruction publique,

arrête :

Article premier. — Les anciens titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat et leurs survivants qui sont bénéficiaires d'une pension servie par l'Etat ou par la Caisse de pensions de l'Etat en vertu de la législation en vigueur avant le 1^{er} janvier 1954, reçoivent une allocation supplémentaire de renchérissement égale au 46,5 % du total représenté par la pension et l'allocation de renchérissement ordinaire calculée conformément aux articles 123 à 127 de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel, du 9 décembre 1968.

Art. 2. — Les anciens titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat et leurs survivants, qui sont bénéficiaires d'une pension servie par l'Etat ou par la Caisse de pensions de l'Etat, reçoivent une allocation de renchérissement égale au :

- 1. 46,5 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1953, mais antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;
- 2. 43 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1955, mais antérieure au 1^{er} janvier 1961 ;
- 3. 39 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1960, mais antérieure au 1^{er} janvier 1962 ;
- 4. 31 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1961, mais antérieure au 1^{er} janvier 1964 ;
- 5. 25 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1963, mais antérieure au 1^{er} juillet 1965 ;
- 6. 19 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 30 juin 1965, mais antérieure au 1^{er} mars 1966 ;
- 7. 14 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une

- date postérieure au 28 février 1966, mais antérieure au 1^{er} janvier 1967 ;
8. 10 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1966, mais antérieure au 1^{er} janvier 1968 ;
9. 5 % du montant de leur pension, si leurs droits sont fixés en vertu de la législation en vigueur depuis une date postérieure au 31 décembre 1967, mais antérieure au 1^{er} juillet 1969.

Art. 3. — Lors du calcul de l'allocation de renchérissement, il est fait abstraction du supplément fixe prévu à l'article 41 de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel, du 9 décembre 1968.

Art. 4. — Les Départements des finances et de l'instruction publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur avec effet au 1^{er} juillet 1969, sera publié dans la « Feuille officielle » et inséré au « Recueil des lois ».

Néuchâtel, 27 août 1969.

Au nom du Conseil d'Etat :	
Le chancelier	Le président
<i>Porchat</i>	<i>Schläppy</i>

Commission pédagogique

A la demande du Comité central, la commission pédagogique a lancé une enquête et publié un rapport concernant les examens de connaissances de 5^e primaire et les épreuves d'information de 1^{re} MP. Le CC a pris connaissance de ces rapports, les a approuvés et les a transmis au Département de l'instruction publique. Ces deux problèmes seront abordés lors de l'entrevue que le CC aura le 23 octobre avec M. le conseiller d'Etat F. Jeanneret, chef du DIP.

Merci aux collègues dévoués de la commission qui ont fait une analyse fouillée et constructive de ces deux pivots de la réforme.

G. B.

EXAMENS DE CONNAISSANCES (5^e prim.)

Ces examens ont lieu à la fin du mois de novembre ou au début de décembre :

1964 : 1 et 2 décembre — 1965 : 23 et 24 novembre — 1966 : 6 et 7 décembre — 1967 : 28 et 29 novembre — 1968 : 26 et 27 novembre.

Cela revient à dire que le corps enseignant ne dispose que d'environ 20 semaines pour préparer ses élèves à de telles épreuves.

La presque totalité du programme doit être acquise à la date fatidique de ces examens de sélection et le corps enseignant en éprouve un vif mécontentement.

« Fin novembre, le programme DOIT être terminé. »

Ceci se vérifie spécialement dans le domaine de la conjugaison et de l'arithmétique :

Conjugaison

(Exemple de dépouillement : passé simple 64 - 65 - 66 - 67 - 68. Cela signifie que ce temps nouveau de 5^e année intervient dans les épreuves de connaissances de 1964, 1965, 1966, 1967, 1968.)

Nouveaux temps de 5^e année

passé simple	64	65	66	67	68
passé composé	64	65	66		

plus-que-parfait					67
passé antérieur					67
futur antérieur				66	67
présent de l'impératif			65	66	67
participe passé			65	66	67

Nouveaux verbes de 5^e année

apercevoir					68
boire	65	66			
conduire		66			
connaître	64				
coudre		66			
courir	65				
couvrir		66			
croire		66	67		
cueillir	65		67		
devoir	64	66	67	68	
dormir					
envoyer	64				
offrir					68
ouvrir					
prendre		66	67		
recevoir	64		67		
répondre	65	66			
rire		66			68
servir					
souffrir					
suivre	64	65	66		
tenir					67
vivre					68
voir	64	65	66		68
Verbes avec -e muet transformé en -è devant une finale muette					
Verbes avec -é à la pénultième transformé en -è devant une finale muette					67
Verbes en -eter et -eler qui doublent le t ou le l devant une syllabe muette	65	66	67		
Verbes en -yer					67

Remarque — Parmi toutes ces notions nouvelles, seuls les verbes apercevoir, dormir, ouvrir et souffrir n'interviennent pas dans les épreuves de ces cinq dernières années.

Proposition — Créer des épreuves sélectives basées sur les verbes et les temps de la 4^e année + 3 nouveaux temps de 5^e année (par exemple : passé simple, passé composé et présent de l'impératif).

Arithmétique, géométrie, calcul oral

Programme de 5^e année

Table de multiplication	64	65	66	67	68
Application aux dizaines	64	65	66	67	68
Application aux centaines	64	65	66	67	68
Numération jusqu'à 100 000	64	65	66	67	68
Multiples et sous-multiples du m.	64	65	66	67	68
Multiples et sous-multiples du l.	64	65	66	67	68
Multiples et sous-multiples du g.				67	68
La tonne, le quintal		65	66		68
Les monnaies	64	65		67	
Numération décimale					
jusqu'au millièmes	64	65	66	67	68
Fractions décimales	64	65	66	67	68
Les quatre opérations					
avec des nombres décimaux	64	65	66	67	68
Multiplication par 10, 100, 1000	64	65	66	67	
Division par 10, 100, 1000	64	65		67	68
Preuve par 9 (div. et mult.)					
Achat, vente, bénéfice, perte, prix de revient	64	65		67	68

Poids net, poids brut, tare	65
Comptes de ménage	64 65 66 68
Problèmes à résoudre par graphique	65 66 67 68
Réduction à l'unité	65 66 67 68
Problèmes avec solutions	64 65 66 67 68
Multiplication par 5	64
Multiplication par 50	64 65 66 67
Multiplication par 25	65 67 68
Multiplication par 20	68
Addition et soustraction (jusqu'à 100 000)	64 65 66 67 68

Géométrie

Le triangle rectangle	
Le triangle isocèle	
Le triangle quelconque	
Le triangle équilatéral	65 66
Le rectangle	64 65 66 68
Le losange	
Le carré	65
Le trapèze rectangle	
Le trapèze isocèle	
Le trapèze quelconque	
Le parallélogramme	
La base	
La hauteur	
La diagonale	
Les angles	
Egalité des côtés	
Egalité des angles	
Les échelles simples	

Remarque — La preuve par 9 exceptée, les notions nouvelles de calcul mental et d'arithmétique interviennent dans les épreuves de ces cinq dernières années. En géométrie, par contre, le programme n'est qu'effleuré.

Orthographe

1964 : 77 mots — 1965 : 117 mots — 1967 : 130 mots —
1968 : 134 mots.

Norme appliquée dans les dictées de contrôle :

5^e année : 90 mots à la fin de l'année scolaire !

Epreuves de connaissances**Conclusions**

Les épreuves proposées, même réparties sur deux matinées, sont trop denses et, de ce fait, engendrent un grand nombre d'erreurs dues à la lassitude et au découragement.

Le titre « épreuves de connaissances » ne se justifie pas, ces examens se situant bien au-delà des exigences traditionnelles imposées à l'instituteur et à sa classe. En fait, s'agit-il véritablement d'épreuves de connaissances ou d'une succession bien ordonnée de traquenards et de chicanes, propres à dérouter même les élèves les plus doués ?

De surcroît, ce sont les programmes de français et d'arithmétique qui devraient être étudiés entièrement ou, à peu près, en un temps record !¹

Le Département de l'instruction publique pourrait établir, en collaboration avec la SPN, le découpage exact du programme à parcourir jusqu'à fin novembre. Les épreuves s'aligneraient alors sur des exigences nouvelles, tout en tenant compte spécialement de l'âge de ceux auxquels elles s'adressent. Car, plus on s'écarte du programme, plus on favorise les enfants de milieu aisés (vocabulaire) et plus on cultive la tournure d'esprit, le « true », qui n'ont qu'un lointain rapport avec les connaissances que l'élève est censé acquérir en 5^e année (épreuves d'ingéniosité).

¹ Le matériel adéquat fait encore défaut : cahiers de calculs lacunaires, fascicules de grammaire.

En instaurant de telles épreuves, et dans de telles conditions, le DIP a assombri une des plus passionnantes années de l'école. Le corps enseignant dans sa grande majorité, vit dans la hantise continue de préparer la quasi-totalité du programme en quelques semaines seulement. « Un peu de fantaisie, un travail hors de l'ordinaire ? Pas le temps ! Un centre d'intérêt, des visites, une expérience ? Plus le temps, on prépare les examens... »

D'ailleurs, le maître, par cette anxiété manifestée à l'égard d'épreuves si envahissantes, prouve bien qu'il tient à placer ses élèves dans les conditions de réussite les plus favorables.

La sélection, en 5^e année, ne doit pas être la conséquence d'exams arbitraires et hasardeux, elle doit correspondre à la somme des efforts que déploie l'instituteur placé en face d'un programme bien découpé et rigoureux.

RAPPORT CONCERNANT LES ÉPREUVES D'INFORMATION DE 1^{re} MP

Elles ont lieu à fin octobre ; cela revient à dire que le corps enseignant ne dispose que d'à peine 20 semaines (1 semestre) pour préparer ses élèves.

Depuis l'année scolaire 1968-69, un découpage a à nouveau été pratiqué dans le plan d'étude. Il permet de déterminer le niveau des connaissances à acquérir jusqu'à la date de ces épreuves. En tenant compte des remarques déjà faites dans les rapports concernant les programmes de grammaire et de mathématiques, il est possible d'affirmer que le menu est très copieux.

Comparaison du contenu des épreuves 1966 - 1967 - 1968 et du découpage proposé pour l'année 1968.

FRANÇAIS**Conjugaison :**

La correspondance est bonne ; quelques formes seulement sont demandées alors qu'elles ne figurent pas au découpage.

Analyse :

Correspondance presque parfaite.

Textes dictés :

Ils sont très irréguliers au point de vue des difficultés de sens surtout.

L'on peut se demander sur quelles bases est jugé le vocabulaire contenu dans ces textes.

Au point de vue de la grammaire orthographique, on peut relever une bonne correspondance. En revanche, ces textes seraient inabordables à nos élèves si le maître, dans son enseignement, voulait tenir compte des remarques rassurantes concernant l'orthographe émises lors de conférences officielles et de cours préprofessionnels par le responsable du français.

Vocabulaire :

Aucun découpage n'est prévu ; liberté totale. Dans ce cas il est difficile de juger d'une épreuve et impossible d'établir des comparaisons. Pour plus d'équité, une uniformité est souhaitable.

MATHÉMATIQUES**Calcul rapide :**

En général trop de formes sortent du découpage prévu.

Geométrie :

Les questions d'aires n'interviennent pas dans le découpage et pourtant elles sont nombreuses dans les épreuves. Même si les élèves intelligents peuvent compter des carrés

qui leur sont suggérés, c'est un aspect à laisser de côté ; l'étude de la symétrie axiale et des fractions ayant déjà une assez grande importance. Est-ce des épreuves d'intelligence ou de connaissances ?

ALLEMAND

Les épreuves correspondant parfaitement au découpage proposé par le plan d'étude. Il n'en reste pas moins que si l'on veut appliquer la méthode préconisée par le « Wir sprechen deutsch » P. et le guide du maître, la tâche n'est pas facile et demande beaucoup de temps.

L'allemand doit être un critère de sélection absolu pour l'accès en 2^e moderne.

Remarques quant au fond

Ces épreuves sont le fruit, semble-t-il, des directives données par le responsable de l'orientation scolaire, d'une part, lequel a déclaré plusieurs fois et sans ambages au corps enseignant qu'elles doivent être « des épreuves d'investigation générale » non en rapport avec le découpage du programme ; elles sont préparées d'autre part et dans une certaine mesure par des personnes qui tiennent compte du programme. Il apparaît la y avoir quelque ambiguïté.

L'instituteur se sent bien sûr responsable de préparer ses élèves à passer au mieux ces épreuves et c'est toujours avec appréhension qu'il voit leur échéance se rapprocher. Aussi faut-il dire qu'elles constituent un des éléments de promotion en 1^{re} classique ou scientifique avec un an de retard ou en 2^e moderne et revêtent, dans certains cas, beaucoup d'importance pour l'avenir des enfants. Dans l'idée du responsable de l'orientation scolaire, la responsabilité du maître ne serait pas du tout en cause ; en fait, on sent bien que ce n'est tout de même pas le cas, d'où impression de malaise vis-à-vis des enfants.

En français, il est possible d'admettre que ces épreuves concernant l'instruction reçue durant toutes les premières années d'école (ou alors les connaissances acquises dans le milieu familial mais alors là il y aurait injustice) ; en allemand au contraire ou même en géométrie, cela ne peut évidemment plus se comprendre car les élèves étudient ces matières pour la première année.

Que veut-on vraiment connaître ? Les élèves qui travaillent vite ? Les élèves débrouillards, intelligents ou alors les élèves ayant assimilés un programme clairement établi et découpé jusqu'à une date déterminée de l'année scolaire ?

Concernant la correction, il est communiqué aux maîtres une note globale pour chacune des disciplines mais les critères eux-mêmes échappent et c'est regrettable.

Remarque quant à la date

Elles sont fixées beaucoup trop tôt dans l'année scolaire pour constituer une condition sine qua non de promotion. La date précise est particulièrement mal choisie, dans les premiers jours suivant les vacances d'automne. C'est vraiment prendre les élèves à « froid ».

Remarque quant à l'horaire

Une vraie course contre la montre. Compte tenu du temps nécessaire à la distribution des feuilles, à l'inscription des noms et prénoms, les enfants n'ont véritablement pas la possibilité de réfléchir longuement. Les deux misérables petites récréations de 10 minutes ne leur permettent pas de se chauffer, de passer aux toilettes si nécessaire et d'aller manger leur tartine en plein air afin de se changer les idées, élément important malgré tout. Pourquoi une telle course ?

Le corps enseignant souhaite que l'examen soit reporté à une date ultérieure et que les épreuves soient rédigées

dans l'esprit de celles destinées, à la fin de l'année scolaire, aux élèves de 3^e et 4^e préprofessionnelles.

Enfin la proportion d'élèves passant de la 1^{re} moderne-préprofessionnelle en 2^e moderne paraît trop élevée. De nombreux enfants sont, de ce fait, mal orientés.

Enquête Société pédagogique neuchâteloise
Commission pédagogique
Printemps-été 1969

Cours d'espéranto

Le centre culturel espérantiste dont notre collègue Claude Gaond de la Sagne est le secrétaire nous prie d'annoncer le cours qu'il organise à Neuchâtel. Nous le faisons très volontiers, bien qu'au moment de la parution, la première leçon aura eu lieu.

Notre collègue nous signale également qu'un secrétariat permanent du centre culturel est en voie de création. Des précisions à ce sujet paraîtront dans un prochain numéro.

G. B.

Cours audio-visuel d'espéranto, Neuchâtel

Ce cours sera donné par MM. Claude Gaond et Auguste Braun, le mardi soir, à raison d'une leçon de 1 h. 1/2 par quinzaine dès le 21 octobre 1969, Collège des Terreaux, salle 202.

L'enseignement audio-visuel, par la projection de dessins appropriés encourage chacun dès le début du cours à s'exprimer dans la langue internationale. Des dialogues dirigés mettent l'élève dans des situations analogues à celles qu'il trouve dans les congrès internationaux.

But du cours : en 20 leçons, dont 10 cet hiver, arriver à lire, à prendre part à une conversation, à écrire un texte simple, par exemple une lettre. C'est donc une excellente base pour prendre part à la vie espérantiste.

Horaire : le cours commence à 20 h. 15 précises et se termine à 21 h. 45.

Date des 10 leçons de cet hiver :

mardi 21 octobre 1969	mardi 13 janvier 1970
mardi 4 novembre 1969	mercredi 21 janvier 1970
mardi 18 novembre 1969	mardi 10 février 1970
mardi 2 décembre 1969	mardi 24 février 1970
mardi 16 décembre 1969	mardi 10 mars 1970

Finance de cours : Fr. 60.— matériel compris : manuels, disques, classeur et fiches, ainsi que la correction par correspondance des exercices.

Réduction de Fr. 10.— pour étudiants et apprentis.

Inscriptions : Dr Auguste Braun, chemin des Jardillets 29, 2068 Hauteville, tél. (038) 3 28 43.



Jura bernois

Campagne de protection des eaux et des forêts

La presse a déjà abondamment parlé de l'action en faveur de la protection de la nature qui aura lieu les 7 et 8 novembre prochains sur tout le territoire cantonal. La direction de l'instruction publique et les autorités communales appuient cette initiative due à la Fédération cantonale de la pêche, avec la collaboration des organes de la chasse et de l'administration forestière. Les organisateurs de cette campagne comptent sur la participation des écoles. Cette participation a été fixée au vendredi 7 novembre 1969. Le champ d'activité prévu pour les écoles est la forêt. La DIP a publié dans le N° 11 du 30 septembre 1969 de la « Feuille officielle scolaire » des directives au sujet de cette campagne. Les organes de la pêche, de la chasse et de la forêt doivent, en principe, prendre contact avec le corps enseignant de chaque commune. Nos collègues désirant participer à cette action de protection de la nature et qui n'auraient reçu aucune directive précise, s'informeront auprès des autorités communales, du garde-forestier ou du garde-chasse.

Fr. E.

Rappel

Un grand débat pédagogique se tiendra à Delémont mercredi après-midi, 19 novembre prochain. M. Maurice Pétermann, inspecteur scolaire, parlera de la formation continue du corps enseignant, alors que M. J.-A. Tschoumy, directeur EN, Delémont, traitera du problème de la coordination scolaire en Suisse romande. Les organisateurs nous communiquerons sous peu l'heure et le lieu exacts.

Fr. E.

Nouvelle étape dans l'information mathématique en faveur du corps enseignant primaire

Une cinquantaine d'enseignants jurassiens des trois arrondissements de langue française du canton ont participé d'avril à novembre 1968 à six séances d'information sur les notions fondamentales de la mathématique actuelle et sur leur introduction dans l'enseignement. Lors de la dernière séance du 14 novembre 1968, après un échange de vues fort intéressant, les participants unanimes votèrent une résolution demandant l'ouverture de classes expérimentales à divers degrés (1^e, 3^e, 5^e et 7^e année), dès la rentrée d'avril 1969, et la reprise des exposés avec la collaboration des expérimentateurs qui pourraient faire état des essais entrepris dans leurs classes.

Les autorités cantonales et communales ont fait droit à la première requête et cinq classes expérimentales ont vu le jour en avril 1969 à Bienné, Delémont et Moutier.

D'autre part, le travail d'information du corps enseignant primaire s'est poursuivi cette année, d'avril à septembre. Une centaine d'enseignants ont en effet suivi un second colloque de six séances qui s'est tenu à Bienné et Delémont.

Avec l'accord de la DIP et des trois inspecteurs du Jura, le président de la commission des cours de perfectionnement, M. Albert Berberat et le nouveau directeur du CIM, M. Ferrario, mettent sur pied cet hiver à Delémont six nouvelles séances destinées aux participants du colloque de 1968. Elles auront lieu les 6 et 20 novembre, 4 et 18 décembre 1969, 22 janvier et 5 février 1970. Les thèmes traités

seront les mêmes que ceux de l'an passé, mais la présence et la collaboration des titulaires des classes expérimentales permettra aux participants de se faire une idée plus précise et plus concrète de la manière dont la mathématique actuelle peut s'insérer dans nos programmes scolaires.

On ne peut que féliciter les promoteurs de ce nouveau cours d'information, du sérieux et du dynamisme avec lequel ils contribuent à informer le corps enseignant jurassien.

Fr. E.

Société pédagogique jurassienne (SPG)

Séance du comité

Jeudi 25 septembre.

Le comité SPJ se retrouve à Bienné, en la salle des maîtres du Collège de Mâche, sous la présidence d'*Henri Reber*, instituteur. Deux de ses membres, toutefois, n'y peuvent apporter leur présence : MM. Prongué et Ruffino.

Le premier objet des débats : le remplacement de M^{me} Hélène Hirschi. Celle-ci, en effet, va quitter l'enseignement au printemps prochain ; elle ne peut donc continuer à siéger dans le comité, où elle assumait en outre les fonctions de secrétaire. Mais elle a réussi à pourvoir elle-même à sa succession : M^{lle} Yvette Liechti, également institutrice à Bienné, a accepté de reprendre le poste et les fonctions laissés vacants. Ce dont le comité, délivré ainsi du souci de démarches assez ardues, se montre enchanté, tout en manifestant ses regrets du départ de M^{me} Hirschi.

D'autres affaires en cours provoquent des débats plus ou moins animés :

— Pour constituer la commission des 13 (ou des thèses !) chargée d'étudier les voeux 7 et 10 du Congrès de Moutier, le comité avait demandé aux six sections jurassiennes de nommer chacune deux représentants. Seules deux d'entre elles — Courtelary et Bienné - La Neuveville — ont répondu dans le délai fixé. Le comité prend acte de leurs propositions. Puis, considérant que d'autres sections ne tiendront pas leur synode d'automne avant le 19 novembre — jour où aura lieu à Delémont une importante séance d'information sur la coordination scolaire, — il reporte le délai de réponse au lendemain de cette date.

— La Chambre suisse d'horlogerie souhaite organiser en 1970, dans diverses régions de Suisse romande, des séminaires sur la formation professionnelle dans cette industrie ; ces journées comporteraient quelques exposés et une visite d'entreprise. Si l'accord du comité SPJ est acquis en principe, il reste à préciser certaines modalités de réalisation pratique.

— Le comité donne compétence à son président pour la mise au net des questions de détail relatives à l'impression du règlement révisé des « Fonds du Centenaire » des Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont.

— Une invitation de la Société des maîtres secondaires vaudois pour l'assemblée générale qu'elle va tenir à Orbe, fournit au comité l'occasion de définir quelques règles de conduite aux sujets des délégations, — en constatant que c'est souvent le temps disponible et non l'intérêt corporatif qui fait défaut...

Prochaine séance : jeudi 27 novembre, à 20 h. 15, au Collège de Mâche.

Fr. E.

Problèmes scolaires évoqués à la session de septembre du Grand Conseil

Plusieurs interventions parlementaires consacrées aux affaires de la Direction de l'instruction publique ont été développées lors de la session d'automne du Grand Conseil bernois.

Nous reproduisons, sans commentaires, le texte de deux interventions présentées par un député jurassien et un député bernois et la réponse gouvernementale.

Fr. E.

Distribution des devoirs pour toute la semaine dans les écoles, selon la méthode C. Freinet

L'année dernière, il a été introduit dans nos écoles une nouvelle méthode d'enseignement consistant en un plan de travail par lequel le maître distribue les devoirs le lundi pour toute la semaine.

La question qui se pose est la suivante :

Est-il recommandable d'appliquer ce système dans une classe comportant plusieurs degrés et dont le nombre total d'élèves est inférieur à dix ?

Il a été constaté en effet que les élèves disposent de plus de liberté et voient moins de soins à leurs devoirs. D'autre part, l'élève est beaucoup moins suivi aussi bien de ses parents que du maître.

Houret

Réponse du gouvernement à une question écrite de M. Houriet (PAB, Belprahon) :

Après avoir relevé qu'une nouvelle méthode d'enseignement a été introduite dans certaines écoles (le maître distribue les devoirs le lundi pour toute la semaine), M. Houriet se demande s'il est recommandable d'appliquer ce système dans une classe comportant plusieurs degrés, surtout lorsque le nombre des élèves est réduit. Il constate, d'autre part, que les élèves disposent de plus de liberté et apportent moins de soin à faire leurs devoirs.

Relevons tout d'abord que la législation scolaire bernoise garantit à l'instituteur une large indépendance en matière d'enseignement, pour autant que le plan d'études soit respecté.

La méthode incriminée par M. Houriet est basée sur celle introduite, il y a une cinquantaine d'années, par le pédagogue français Freinet. Divers instituteurs, notamment dans le Jura, y ont recouru au cours de ces derniers mois, surtout à la suite du dernier congrès de la Société pédagogique jurassienne dont le rapport s'intitule « L'Ecole et la Vie ».

Cette méthode consiste, pour une bonne part, en un plan de travail individuel que l'élève s'impose chaque semaine, dans le cadre du plan d'études préparé et dirigé par le maître. Cela permet à l'instituteur de mieux tenir compte des besoins individuels de l'élève et de donner ainsi, aux élèves doués et travailleurs, la possibilité de dépasser le pensum moyen de la classe. Si la méthode est correctement appliquée, les devoirs à domicile ne sauraient poser de problèmes particuliers.

Ce système est applicable dans tous les genres de classes, y compris celles à effectif réduit. Il est bien entendu, toutefois, qu'une telle division du travail exige du maître une grande expérience et une préparation particulière. Si l'on veut que le système fonctionne de manière satisfaisante, il est indispensable d'en informer au préalable les parents.

Comme toujours, le résultat d'une telle méthode est fonction des aptitudes et de la conscience professionnelle des

enseignants qui l'utilisent. Nous connaissons, spécialement dans le Jura, plusieurs classes où elle est pratiquée avec succès, mais son application doit se faire progressivement.

La formation reçue en cette matière dans les écoles normales n'est pas suffisante pour que les jeunes enseignants puissent l'appliquer d'emblée. S'ils ne se sont pas spécialement documentés et, surtout, s'ils n'ont pas suivi, au préalable, des cours particuliers, il faut s'attendre à des échecs.

Nous remercions M. Houriet de nous avoir signalé des erreurs et chargerons les inspecteurs scolaires de veiller à l'application correcte de cette méthode, et, surtout, à ce qu'elle ne soit appliquée que par des instituteurs qui y ont été initiés. Le fait qu'elle ait échoué dans une localité ne suffit pas à condamner la méthode en elle-même, mais tout au plus la façon dont elle a été appliquée.

Instruction civique insuffisante

L'école est en partie responsable de l'indifférence ou de la méfiance des jeunes à l'égard de nos institutions politiques. En effet, malgré certains progrès, l'instruction civique n'occupe pas encore dans les programmes la place qui lui revient, et n'est souvent pas enseignée comme il le faudrait.

Or l'une des tâches majeures de l'école — à tous les degrés — c'est de former des citoyennes et des citoyens conscients de leurs devoirs politiques et résolus de les accomplir.

Cette prise de conscience, aujourd'hui plus nécessaire que jamais, serait certainement favorisée par une éducation civique plus poussée, nettement orientée vers la pratique, mettant les élèves en contact direct avec les réalités quotidiennes de la vie publique.

Le Conseil exécutif ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de développer et d'améliorer encore cet enseignement ? Envisage-t-il d'user de son influence pour favoriser ce progrès ?

19 mai 1969.

R. Walter (ind.)

Dans sa réponse, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique, a tout d'abord rappelé les modifications apportées en 1966 à la législation scolaire bernoise. Depuis cette date, le canton de Berne a décrété obligatoires 20 heures d'enseignement d'instruction civique aussi bien pour les filles que pour les garçons, au degré primaire. Quant à l'Ecole secondaire elle doit enseigner cette branche durant 2 1/2 heures en moyenne par semaine et l'Ecole normale 9 à 10 heures par an.

Des résultats

En outre, le directeur de l'instruction publique a souligné les résultats obtenus lors de l'examen des recrues. En 1966, a-t-il dit, cet examen a donné selon le rapport de l'expert en chef, « les meilleurs résultats depuis longtemps atteints ». Ils démontrent, a ajouté M. Kohler « une préparation qui fera de ces jeunes gens des citoyens conscients de leurs responsabilités ».

Toutefois, le conseiller d'Etat a reconnu que les dispositions légales, les plans d'études, les moyens et l'enseignement strictement théorique ne suffisent pas à faire de l'élève le citoyen de demain. « Encore faut-il la personnalité, le caractère, l'expérience du maître » a-t-il précisé, avant de déclarer que sa direction s'efforcera de stimuler l'instruction civique « jusqu'à concurrence de ses possibilités ».

Notons encore que le Grand Conseil, sur proposition du gouvernement, a repoussé à une forte majorité une motion du député Richard Walter, demandant de modifier l'article 32 de la loi sur l'école primaire, modification autorisant les communes à déléguer aux commissions d'école le droit d'élire les instituteurs.

divers

Centre d'information des instituteurs (Vernier)

Ouvrage épuisé : « Corrigé du Manuel de Calcul 6^e P ». A biffer sur le catalogue des travaux disponibles paru dans l'« Educateur » du 10 octobre, p. 463.

Concours pour les enseignants romands. A la suite de la publication des fiches de géographie suisse 5^e P, des collègues m'ont demandé comment j'ai trouvé le point d'où a été prise la vue à vol d'oiseau de la p. 1 du manuel Rebeaud I.

C'est un problème facile à résoudre graphiquement que je propose précisément à la perspicacité de mes collègues.

Pour celui qui est tant soit peu curieux en face d'une vue panoramique, ce problème est intéressant du fait qu'il ne nécessite aucune connaissance géométrique spéciale autre que savoir joindre 2 points par une droite.

La solution de ce problème peut être trouvée par des élèves intelligents de 12 à 15 ans en collaboration avec leur maître orientant la discussion sur les points suivants :

1. Où le spectateur est-il situé ? — En avant ou en arrière du tableau — plan de projection représenté par l'image placée verticalement ?
2. Quelles sont les villes de ce montage photographique qu'on peut choisir pour comparer leur position et leur distance respectives à celles de la carte scolaire au 1 : 500 000 ? Combien faut-il en choisir au moins ?
3. Comment dessiner les lignes de visée à l'échelle du panorama donné ? — Doivent-elles se rencontrer ou non ? — Si oui, où le point de rencontre sera-t-il situé sur le plan horizontal ?
4. Le problème est-il achevé ? — Si oui, que faut-il trouver encore ? — Comment ? — Donner la réponse par rapport à Moutier.

Les collègues ayant résolu ce problème peuvent me l'envoyer en justifiant leur réponse, d'ici à la fin de l'année

E. Fiorina
1298 Céligny (GE)

N.B. — Cette recherche collective peut être précédée d'une estimation intuitive de l'altitude du spectateur en km par chaque élève. On verra que seul le raisonnement peut éliminer la part d'arbitraire et de hasard que comporte toute estimation.

EIP

Cette association vient d'être reconnue officiellement par l'UNESCO. Nous pensons intéresser nos lecteurs en publiant le discours prononcé à cette occasion par son président.

Le pourquoi de l'EIP (association mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix)

C'est avec émotion que je prends ici la parole au nom de l'Association mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix = EIP.

Je remercie les personnalités ainsi que la direction générale de cette maison qui ont permis cette rencontre.

Ma reconnaissance s'adresse aussi aux hommes de foi dans le cœur et l'esprit desquels est née l'UNESCO. Ils sont pour nous la preuve que la foi peut vaincre le scepticisme et l'indifférence, tares de cultures mal assimilées qui détruisent le sens du devoir.

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » Cette pensée réaliste, qui figure

dans le préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO est aussi notre devise, notre « cheval de bataille ». En effet, nous nous efforçons de lui trouver une application pratique au travers de l'enseignement de la pédagogie mondiale de paix que nous proposons, sorte d'éthique universelle.

L'école obligatoire n'est pas une « usine » à fabriquer des robots ou des citoyens bornés, mais *elle doit former des hommes responsables, libres et égaux en droits et conscients de leurs devoirs universels*. Elle n'a pas cent ans dans de nombreux pays — en France ce fut aux environs de 1887 — et cependant elle est la véritable « mère » des temps modernes avec tout ce qu'ils ont de bien — l'évolution de la science, etc... — mais aussi d'affreux — la déshumanisation, la misère morale et les carnages du XX^e siècle préparés avec la très puissante « arme psychologique » qu'est parfois l'école. Nous pensons qu'elle peut être mieux employée et qu'il est urgent d'en juguler toute utilisation nocive en canalisant son emploi à des fins positives, en lui permettant de donner à tous les hommes un juste épanouissement dans la dignité et la fraternité. En effet notre comportement, qu'il soit familial ou social, dépend dans une très large mesure de l'instruction et de l'éducation que nous avons reçues, *C'est elles qui « forgent » notre mentalité.*

Il nous faut, sans retard, profiter de notre « chronique paix armée » pour enfin construire la véritable paix, celle qui se trouve au niveau d'une justice planétaire clairement délimitée par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, ce qui sous-entend aussi *les devoirs de l'homme*. Ce n'est pas nous qui aurons à résoudre les problèmes de nos enfants, mais c'est à nous que revient la responsabilité du choix de leurs programmes scolaires et de leur éducation. *L'école doit non seulement apprendre à lire et à compter, mais encore : A VIVRE, à vivre dans la paix au travers d'une coopération universelle toujours plus étroite, permettant un juste développement de tous.*

Pour mener à bien une entreprise aussi difficile et ambitieuse, il est important d'agir sur différents niveaux complémentaires : soutenir l'UNESCO afin qu'elle puisse prendre d'énergiques mesures contre tout emploi abusif de l'école, (culture du fanatisme, de la haine, de l'esprit de puissance et de domination) ; multiplier clubs et écoles associées de l'UNESCO, créer toujours davantage d'écoles et de diplômes internationaux, diffuser systématiquement, dans chaque école du monde, *les principes universels d'éducation civique* et promouvoir leur application pratique tout d'abord dans l'enseignement primaire, soit associer les instituteurs à cette œuvre prépondérante.

Un enseignement généralisé des principes EIP éviterait l'emploi abusif de l'école, jugulerait cette tentation et permettrait le développement d'une réelle compréhension mutuelle fondée sur l'accroissement des valeurs profondes qui se trouvent en tous les hommes et qui sont *le respect de la vie et des hommes, l'esprit de tolérance, le sens de la responsabilité*.

Ces principes sont formulés d'une manière concise, facilement assimilable, les voici :

1. *L'école est au service de l'humanité.*
2. *L'école ouvre à tous les enfants du monde, le chemin de la compréhension mutuelle.*
3. *L'école apprend le respect de la vie et des hommes.*
4. *L'école enseigne la tolérance.*
5. *L'école apprend à l'enfant à vaincre son égoïsme, elle lui fait comprendre que l'humanité ne peut progresser que par des efforts personnels et l'active collaboration de tous.*

Comprendre et respecter, aimer et servir, tel est l'esprit de ces principes.

Notre proposition n'a rien de nouveau quant à son esprit, mais sa valeur réside dans la *précision de sa formulation*, elle cherche à mettre de l'ordre, là où il y a beaucoup d'anarchie, elle planifie l'enseignement d'un humanisme mondial, sans nuire, bien au contraire, à la personnalité de chacun.

Nous avons voulu que nos principes soit concis afin de rendre leur assimilation facile et leur diffusion peu onéreuse, qu'ils ne soient jamais discriminatoires, mais réellement universels, afin d'être un véritable pont entre tous les hommes, raison de l'importance de leur enseignement aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest il les fallait simples et clairs, afin de rendre leur enseignement facile.

La précision de leur formulation ouvre la découverte de très nombreux champs d'applications pratiques dans des conditions qui peuvent être très diverses.

Nous les avons appelés *principes universels d'éducation civique*, parce que nous considérons que le civisme est le fondement de nos rapports humains.

Et maintenant analysons le *pourquoi de l'EIP* au travers de l'enseignement des principes que nous offrons, en commençant par le premier :

Art. 1. — *L'école est au service de l'humanité.*

Dès le départ nous cherchons à lui éviter toute utilisation restrictive et dangereuse. De même que l'oxygène est nécessaire à la vie, de même *l'école mise au service de l'humanité est indispensable à l'harmonieuse évolution de la vie des hommes*. L'école obligatoire n'est pas là pour fragmenter le monde, pour fomenter des conflits armés, mais pour unir les hommes dans l'enrichissement de notre pluralisme. Cet article grandit considérablement la mission de l'école et élève celle de l'enseignant.

Art. 2 — *L'école ouvre à tous les enfants du monde, le chemin de la compréhension mutuelle.*

Cet article est l'esprit du programme humaniste de l'école. Il incite les enseignants à introduire un esprit ouvert dans leurs cours et dans leurs classes en mettant en valeur les connaissances et qualités concourant à la promotion de l'entente mutuelle. Il est explicité et illustré par les articles suivants, charpente de la compréhension mutuelle.

Art. 3. — *L'école apprend le respect de la vie et des hommes.*

C'est en effet par l'exercice de ce respect que l'homme est à même de mieux protéger le milieu ambiant dont il est issu — la nature —, de vivre sans être écrasé et sans écraser l'autre. La pratique du respect élève, tant il exige de maîtrise personnelle et de générosité. L'article suivant lui apporte un indispensable complément si nous voulons qu'il soit « fécond ».

Art. 4. — *L'école enseigne la tolérance.*

La tolérance est la clé du dialogue, son exercice demande beaucoup d'intelligence, d'humilité et d'oubli de soi. Elle est la base d'échanges de pensée, indispensables au progrès et à la coexistence pacifique. Elle évite toute cristallisation d'esprit et permet à l'homme de sortir de son tragique immobilisme cérébral. L'exercice permanent du respect mutuel et de la tolérance accélère notre maturation, apaise considérablement nos rapports humains et est à même d'atténuer les conflits de générations pour autant que nous ayons pris conscience de nos responsabilités, raison de l'article suivant.

Art. 5. — *L'école développe chez l'enfant, le sens de la responsabilité.*

Le sens de la responsabilité est, comme le rire, le propre de l'homme. Il le dégage du règne animal et l'engage... dans

celui de l'homme. Il nous met à l'abri des dangers de toutes les civilisations de masses, des risques du grégarisme et des dangers de l'abstentionnisme, de l'indifférence, et de la dégradation du sens de nos devoirs. Le sens de la responsabilité est la pierre angulaire de la démocratie parce qu'il est la synthèse dans son application du droit et du devoir. Mais pour aider l'homme à atteindre ce règne, il lui faut recourir à son faible pourcentage de perfectibilité en usant de l'effort.

Art. 6. — *L'école apprend à l'enfant à vaincre son égoïsme. Elle lui fait comprendre que l'humanité ne peut progresser que par des efforts personnels et l'active collaboration de tous.*

En effet, il nous semble très important de terminer cet enseignement sur une évidence qui tend à s'oublier... car sans efforts personnels, sans un réel travail sur nous-mêmes, nous ne pouvons prétendre à une juste et harmonieuse évolution de la société, tant nous l'incarnons. *Nous sommes la société.*

Conscient de la valeur de notre proposition, de l'importance de notre action, de la simplicité de l'enseignement, du développement et de l'application de nos principes EIP, nous allons de l'avant, soutenus par un comité composé d'hommes de toutes tendances ou appartenances politiques, religieuses et philosophiques, de formations et de milieux très différents.

Après deux ans d'activité nous avons des membres répartis sur les cinq continents, et ceci tant à l'Est qu'à l'Ouest. Nous comptons six sièges nationaux, et cherchons à en fonder toujours davantage dans le dessein de voir nos principes enseignés et appliqués dans toujours plus de pays et d'écoles. Nous espérons qu'un certain nombre de gouvernements prendront l'initiative de présenter et soutenir ces principes lors de prochaines assemblées générales de l'UNESCO, pourquoi pas déjà en 1970, le thème étant : *l'éducation. Le temps presse.* Ce n'est pas la bombe atomique qui est à craindre, mais le genre d'éducation et d'instruction que reçoit l'enfant, tant ils influencent notre comportement, ce qui peut être grave de conséquences. C'est la raison pour laquelle nous organisons avec une autre association, une conférence publique à la salle de la Mutualité le vendredi 14 novembre à 20 h. 30, dont le thème est : *Vers un enseignement sans frontières.*

Finances de l'EIP: elles nous proviennent de dons, de quelques trop faibles subventions et des cotisations que nous versent nos membres. Aussi bien nos comptes que toute notre organisation, sont ouverts à chacun. Nos possibilités financières trop limitées, ne nous permettent pas encore d'entreprendre les actions de grande envergure qu'exige l'importance de nos objectifs. Il est souhaitable, pour l'avenir de l'humanité, que rapidement, les hommes et les gouvernements prennent conscience que la « conquête » de la paix ne pourra s'accomplir qu'avec l'aide d'importants investissements, et cependant combien moins onéreux que ceux que nous imposent « l'éternelle escalade » de notre « paix armée ». Sachons en profiter pour construire la véritable paix, par l'action complémentaire que nous proposons.

De tous temps, toute une partie du sort de l'humanité dépendra de l'emploi de l'école. Aussi longtemps que les gouvernements refuseront de la mettre au service de l'humanité, aussi longtemps la paix ne restera qu'un mythe et qu'une chimère, alors que s'accéléreront et s'aggraveront les conflits latents qui couvent un peu partout !!!

Jacques Mühlthaler,
président mondial de l'EIP

EIP (Siège mondial) 5, rue du Simplon, tél. 36 44 52,
Genève (Suisse).

EGYPTE

26 décembre 1969 — 9 janvier 1970
23 mars — 6 avril 1970
27 mars — 10 avril 1970

Avion Genève - Le Caire - Assouan et retour.

Pyramides et mosquées — Memphis — Saqqara — Luxor — Thèbes — Karnak — Assouan

Excursion facultative à **Abou-Simbel**

Tout compris : Fr. 1340.—

Une semaine en plus : Abydos — Tell el Amarna — le Fayoum.

depuis Fr. 445.—

— Programme détaillé sur demande —

VOYAGES

Pour l'Art

70, ch. du Devin, 1012 LAUSANNE, tél. (021) 32 23 27

Pensions et maisons de vacances bien aménagées

classes en plein air

camps d'été

classes de ski

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.

Demandez la liste des périodes libres en hiver 1970 !

Et n'oubliez pas : il est mieux de penser déjà aux vacances **d'été 1970** et les classes en plein air en juin et septembre 1970.

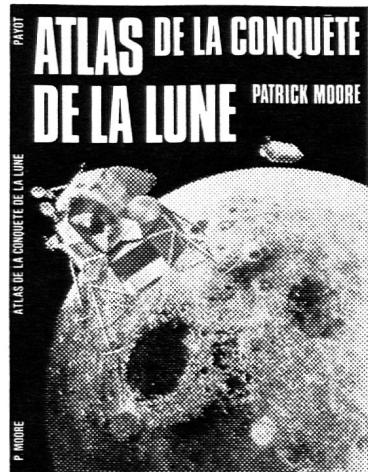
Maisons avec et sans pension.

Adressez les demandes à :

Centrale de maisons de vacances

Case postale 41 — CH-4000 Bâle 20

Tél. (061) 42 66 40



Fr. 24.—

ATLAS DE LA CONQUÊTE DE LA LUNE

Patrick Moore

Le point des connaissances sur la Lune au lendemain de sa conquête — Aspects astronomiques et astronautiques de l'événement, ses données et résultats essentiels, les perspectives d'avenir — Plus de 150 illustrations, pour la plupart en couleurs, dont une trentaine rapportées par Apollo XI ; présentation en atlas de la célèbre carte Hallwag de la Lune (face visible et face cachée) — Un texte accessible à tout lecteur, d'une clarté et d'une précision exemplaires, sans vain délayage : un chef-d'œuvre de vulgarisation scientifique.

Tel se présente le premier atlas de l'ère spatiale

fruit d'une collaboration internationale (5 éditions simultanées), dont la version française a été assumée par **PAYOT LAUSANNE**.

Vous qui avez vu en direct le premier pas de l'homme sur la Lune, vous tiendrez à posséder cet ouvrage historique, aujourd'hui indispensable, dans cinq ans introuvable.

BULLETIN DE COMMANDE à adresser aujourd'hui même à **LA LIBRAIRIE PAYOT, 1, rue de Bourg, 1002 Lausanne.**

Je soussigné(e) commande ex. **Patrick Moore : ATLAS DE LA CONQUÊTE DE LA LUNE.** Un volume relié sous jaquette ill. laminée, format 24 X 33 cm. Plus de 150 illustrations. **EDITIONS PAYOT LAUSANNE, Fr. 24.—.**

Mode de paiement : Envoi contre remboursement / Versement à votre CCP (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité (avec N° postal) :

Date :

Signature :



Patrouille de Mirages III RS

L'AVENIR, C'EST TON METIER!

BON: Veuillez m'envoyer gratuitement votre brochure «L'avenir, c'est ton métier»

ED 2

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

No postal et localité _____

Age _____

Ecole _____

Ebauches S.A. 2001 Neuchâtel

